

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Jeudi 10 juin 2021

Transports publics

39 bus au Gaz naturel pour véhicules (GNV) arrivent sur le réseau STAR

Dans la poursuite de ses engagements pris en matière de transition énergétique, Rennes Métropole organise le renouvellement progressif du parc de bus urbains et métropolitains. À partir de septembre 2021, 39 bus roulant au gaz naturel (GNV) seront mis en service sur les lignes métropolitaines gérées par Keolis Rennes, et sous-traitées à des transporteurs locaux. 29 bus au GNV supplémentaires arriveront dans le cadre du contrat de DSP (Délégation de service public) entre 2022 et 2024 pour un total de 68 bus à motorisation au gaz.

Enjeux et déploiement

Suite à la promulgation de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) à l'été 2015, Rennes Métropole s'est engagée en novembre 2015 en faveur de la transition énergétique, par le lancement d'un plan climat air énergie territorial (PCAET), acté par le Conseil métropolitain du 5 avril 2018.

C'est pourquoi, depuis fin 2015, Rennes Métropole a fait le choix de ne plus acquérir aucun bus diesel. Une expérimentation est en cours depuis le 2 mai 2018 sur le réseau STAR avec [des bus électriques de la société Bluebus](#), dans le cadre du partenariat d'innovation conclu début 2017. Rennes Métropole a également conclu, à la fin de l'année 2020, un marché avec le constructeur EVOBUS pour l'acquisition de 92 bus électriques qui seront mis en service entre 2022 et 2025. L'objectif fixé est 100 % de bus propres sur les lignes urbaines à horizon 2030.

Dans la poursuite de la démarche visant à préparer le réseau STAR à la transition énergétique, Rennes Métropole organise le renouvellement du parc de bus circulant sur le réseau STAR en remplaçant progressivement, à partir de 2021, les bus diesel par des bus 100 % électriques et des bus au gaz naturel.

La motorisation au gaz naturel présente de nombreux avantages en comparaison avec les bus diesel classiques :

- **L'atténuation des nuisances sonores** liées à la motorisation diesel et **des odeurs** liées à l'échappement du CO₂ ;
- **La réduction des émissions de CO₂** : selon les données de l'ADEME, le GNV émet 6 % de CO₂ en moins que le diesel, et le bioGNV émet 80 % de CO₂ en moins que le Diesel. En conformité avec la réglementation nationale, les bus GNV du réseau Keolis seront alimentés par du bio-GNV

à hauteur de 20 % et de 30 % à partir du 1^{er} janvier 2025.

- **La réduction importante des émissions de particules** : le GNV est composé à plus de 95 % de méthane dont la combustion ne produit qu'une partie infime de particules ;
- **La diminution des polluants chimiques nocifs**, notamment les oxydes d'azote et le monoxyde de carbone désignés comme responsables, parmi d'autres, des maladies respiratoires.

Les bus assurant les lignes métropolitaines vont donc passer progressivement avec une motorisation au gaz à partir de septembre 2021, avec la livraison échelonnée de 39 bus au GNV entre juin et septembre. Certains bus au GNV vont commencer à circuler en marche à blanc dès le mois de juin 2021. Ils seront visibles sur le territoire de Rennes Métropole. Les bus au gaz se distinguent notamment par la présence de bonbonnes de GNV sur la toiture, mais restent identiques aux bus diesel en termes d'aménagement intérieur pour les usagers. Au total, 68 bus au GNV, 46 simples et 22 articulés, seront livrés sur la période 2021-2024, dont 17 bus en 2022, et 12 en 2023.

La motorisation au gaz naturel a été choisie pour les lignes métropolitaines dont les kilométrages et les vitesses commerciales sont plus importantes que sur les lignes urbaines. De plus, la filière GNV fait ses preuves depuis quelques années en France, en termes de performance et de maîtrise des coûts.

Les transporteurs concernés par la livraison de 2021 sont Keolis Armor, TIV et Linevia. Le transporteur Jollivet RGO sera équipé d'un bus au GNV en 2023.

Afin d'exploiter et d'assurer la maintenance de cette nouvelle filière énergétique, les transporteurs sous-traitants de Keolis Rennes réalisent également d'importants travaux sur leurs dépôts : mise aux normes de l'atelier de maintenance en termes de sécurité, système de distribution lente du GNV à chaque place de parking à partir d'une station de recharge rapide réalisée à proximité immédiate du dépôt par Bretagne Mobilité GNV35 – une émanation du Syndicat d'Énergie (SDE35) - pour les dépôts de Chartres-de-Bretagne et Montgermont.

Rennes Métropole finance ce surcoût d'investissement pour un montant total de 23 millions d'euros dont 7 millions d'euros pour la période 2021-2024 dans le cadre du contrat de DSP.

Une nouvelle charte graphique pour l'habillage extérieur des bus du réseau STAR

Le renouvellement du parc de bus et la réorganisation du réseau STAR sont l'occasion de revoir l'habillage extérieur des bus (la livrée) qui datait de 1997. Ce renouvellement s'inscrit dans la volonté de rendre plus visible et identifiable la hiérarchisation des différents niveaux de services des bus et de préciser la motorisation de chacun des bus.

Chaque niveau de service correspond à une couleur spécifique et une signature propre. L'énergie de chaque bus est également spécifiée par le message "ce bus roule à l'électricité"/"ce bus roule au gaz naturel".

Le détail de chaque déclinaison est à retrouver ci-dessous :

Pour les lignes "classiques" :

Nom : STAR / Signature : le bus chez vous et partout / Couleur : vert.



Le grand public découvrira les nouveaux habillages des bus à partir de la mise en service des bus roulant au gaz naturel. La cohabitation entre les anciennes livrées (anciens habillages) et les nouvelles livrées durera jusqu'en 2030, au rythme du renouvellement du parc de bus.

Pratique

- Visuel d'un bus au GNV à retrouver [ici](#).